

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID: 074-217402981-20240129-DEC24_DG_011-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

Nº 2024 - 011

Objet : Fête des Plantes 2024 : Tarification des emplacements

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du samedi 04 au dimanche 05 mai 2024, pour la vingt-troisième année consécutive, la Fête des Plantes au Centre-Bourg de Vétraz-Monthoux.

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE: DE FIXER le droit de place des exposants à 70,00 € pour le weekend.

Vétraz-Monthoux, le 29/01/2024

Le Maire, Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le MO2/2614 publié ou notifié le MO2/2614

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.